

**M A I R I E**  
**DE**  
**SAINT-GILDAS-DE-RHUYS**  
**MORBIHAN**

Code Postal : 56730  
Téléphone 02 97 45 23 15  
Télécopie 02 97 45 39 16

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 avril 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le 12 avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé à la salle municipale Kercaradec dans le cadre des dispositions prises dans la lutte contre la propagation du virus covid-19, sous la présidence de Monsieur Alain Layec, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 avril 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

**Présents** : A. Layec, J. Teurnier-Leclerc, F. Pinel, M. Abela, A. Ouvrard, Y. Rollin, C. Colombier, J. Barçon, M.A Le Petit, A. Mauffret, F. Huchet, G. Cadoret, G. Bieuzen, C. Le Luel-Palmier (A partir de 18h25 à compter du bordereau sur la modification du PLU-Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU), A. Louis (A partir de 18h30 à compter du bordereau sur la modification du PLU-Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU-pouvoir à A. Gantier), F. Massot, A. Gantier, R. Fardel (A partir de 18h 10 à compter du bordereau sur la modification du PLU-Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU), E. Messant-Le Derff.

**Absent excusé** : Monsieur L'Ange, Trésorier au Centre des finances publiques de Vannes Ménimur.

**Secrétaire de séance** : F. Pinel.

1- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021**

*Monsieur le Maire* demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- **DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LE 15 MARS 2021**

- Signature du compromis de vente relatif à la cession de lots du lotissement « Le Clos er Goh » dans les conditions suivantes :

DATE DE SIGNATURE	NOM - PRENOM	Numéro de Lot	Surface M2	Prix/m <sup>2</sup>	Prix total
23/03/2021	RIDA Amina	11	574	230	132 020 €

3- **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : OUVERTURE A L'URBANISATION DE ZONES 2 AU- DELIBERATION MOTIVEE**

Le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a été approuvé le 26 septembre 2013, puis modifié à deux reprises : en 2014 et en 2016.

Par délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2020, la commune a acté la nécessité de faire évoluer à nouveau son PLU, d'une part pour permettre la réalisation de projet en cours et d'autre part pour prendre en compte l'évolution du cadre réglementaire (approbation du SCoT de GMVA notamment). Une procédure de modification et une procédure de révision ont donc été lancées.

En ce sens, un arrêté du maire va prochainement engager la procédure de modification du PLU, conformément à l'article L153-37 du code de l'urbanisme. Cette procédure doit permettre de faire évoluer un certain nombre de points du document d'urbanisme et notamment d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU de la Gare dans le centre-ville et une partie de la zone 2AU de Keroman en entrée de bourg.

Conformément à l'article L153-38 du code de l'urbanisme, le conseil municipal est appelé à délibérer sur les motivations de ces projets d'urbanisation, au regard notamment des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Les éléments présentés ci-après justifient la nécessité d'ouvrir partiellement à l'urbanisation les deux zones 2AU précitées.

## **1. OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AU DE LA GARE, EN CENTRE-VILLE**

L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de la Gare doit permettre l'**extension du centre d'hébergement touristique de la Pierre Bleue**.

En effet, l'association qui gère le site de la Pierre Bleue souhaite aménager le foncier qu'elle possède à l'Ouest du site.

**Les objectifs poursuivis par ce projet sont :**

- Stabiliser le volume d'hébergements à son niveau actuel (entre 190 et 216 lits) en anticipant les pertes de capacité dues à la maintenance et à la rénovation des logements, soit 30 lits envisagés en moins.
- Acquérir de nouveaux hébergements légers ou « insolites » pour répondre aux attentes des vacances, dans une optique de diversification de la clientèle.
- Ouvrir le site à des séjours d'entreprises : formations, séminaires, assemblées générales, séjours d'intégration, ... Ces nouveaux produits permettraient d'étendre la période d'activité au-delà de la saison estivale.

**Il est prévu d'y aménager :**

Un bâtiment d'environ 300m<sup>2</sup> sur un seul niveau, comprenant :

- Salles de réunions modulables (200m<sup>2</sup>) avec espace de rangement et coin cuisine.
- 2 à 4 salles non modulables pour accueillir, en fonction de la redistribution des équipements du village : salle fitness et bien-être, salle de jeux, bibliothèque, salle du personnel, espaces de rangement, sanitaires (WC et douches) accessibles par l'intérieur et par l'extérieur.
- Possibilité d'y accoler un préau ouvert sur 2 des 4 côtés afin d'héberger des tables de pique-nique et barbecue en cas d'intempéries

Trois Hébergements type chalet dont deux 6/8 places et un PMR (ce qui représente 16 à 18 lits)

Quatre chalets pour personnes à mobilité réduite, chalets pour les familles de l'association ayant un enfant handicapé, soit 16 lits (en partenariat avec l'association PASSERELLE)

Cinq hébergements « insolites » : lodges, bateaux, autre... (soit environ 20lits)

Des jeux pour enfants et pour adultes, boîtes d'échange de livres, etc.

Un local à vélos avec bornes de rechargement pour les vélos à assistance électrique appartenant au village et/ou aux vacanciers.

Il est également envisagé d'aménager 3 ou 4 emplacements pour accueillir exceptionnellement des tentes, caravanes ou camping-car sur une durée limitée, visiteurs souhaitant retrouver des résidents vacanciers, regroupement familial par exemple.

Les terrains concernant le projet d'extension représentent une surface d'environ 9690m<sup>2</sup>. Ils seront largement végétalisés dans l'objectif de constituer un poumon vert, avec poulailler, jardin de plantes aromatiques dans un esprit de permaculture. De plus, tous les aménagements (constructions, installations) seront établis dans un souci de faire la plus grande place aux énergies renouvelables et aux matériaux écologiques.



*Localisation de l'opération envisagée, dans le prolongement du site existant de la Pierre Bleue*

Le projet sera accessible aux véhicules motorisés par l'impasse de Kerdelan (accès actuel au site de la Pierre Bleue) et sera connecté, à terme, par des liaisons douces aux quartiers résidentiels situés au Nord et au Sud, une fois la totalité du lotissement communal réalisé.



*Périmètre 2AU ouvert à l'urbanisation – contour rouge*

Le premier argument en termes de choix de localisation de ce projet est bien évidemment la proximité immédiate avec le site existant. L'offre à déployer étant un complément aux infrastructures existantes, il apparaît difficile d'envisager sa localisation dans un autre secteur de la commune.

De plus, l'analyse des capacités foncières encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées permet de voir que les zones 1AU constructibles ont toutes fait l'objet de projets d'aménagement (à vocation d'habitat) qui ont abouti et dont la commercialisation arrive à son terme.

Le tableau ci-dessous présente les opérations réalisées dans ces zones :

Zone 1 AU	Programme	Commercialisation	Particularité
<b>Kercambre</b>	7 logements sur le sous-secteur 1	Terminée	L'obligation d'aménagement d'ensemble bloque l'urbanisation du sous-secteur 2
<b>Le Clos Castel</b>	26 logements au total	1 ou 2 terrain restant	RAS
<b>Résidence Le Bot</b>	12 logements	Terminée	RAS
<b>Le Clos Er Goh</b>	30 logements (27 lots)	5 terrains restant	RAS
<b>Domaine de Ledenez</b>	8 lots	1 terrain restant	Deux parcelles résiduelles à l'Ouest

Le PLU comprend une autre zone 2AU, située à l'Est de la Résidence de Rhuys et accessible par la route de Sarzeau.

Les zones 3AU du PLU de Saint-Gildas de Rhuys ne sont pas aménageables en l'état car leur ouverture à l'urbanisation doit se faire par le biais de la révision du PLU, récemment engagée. Leur aménagement sera étudié dans le cadre d'une analyse globale des enjeux de développement de la commune.

A noter qu'une partie de la zone 2AU de la gare, située entre l'extension du site de la Pierre Bleue, objet de la présente délibération, et le lotissement du Clos Er Goh en cours d'aménagement reste sous zonage 2AU. Ce secteur accueillera ultérieurement une extension du lotissement communal. Son aménagement sera intégré à la réflexion sur l'évolution globale de la commune, dans le cadre de la révision du PLU.

Enfin, dans le tissu urbain existant, le foncier résiduel ne permet pas la réalisation du projet, qui suppose une certaine emprise foncière.

Ces éléments d'analyse foncière permettent de conclure, qu'au-delà des enjeux de proximité avec le site de la Pierre Bleue existant, les capacités résiduelles des zones d'urbanisation ne permettent pas d'accueillir le projet.

Sur le plan de la faisabilité opérationnelle de ce dernier, aucune difficulté particulière n'est constatée :

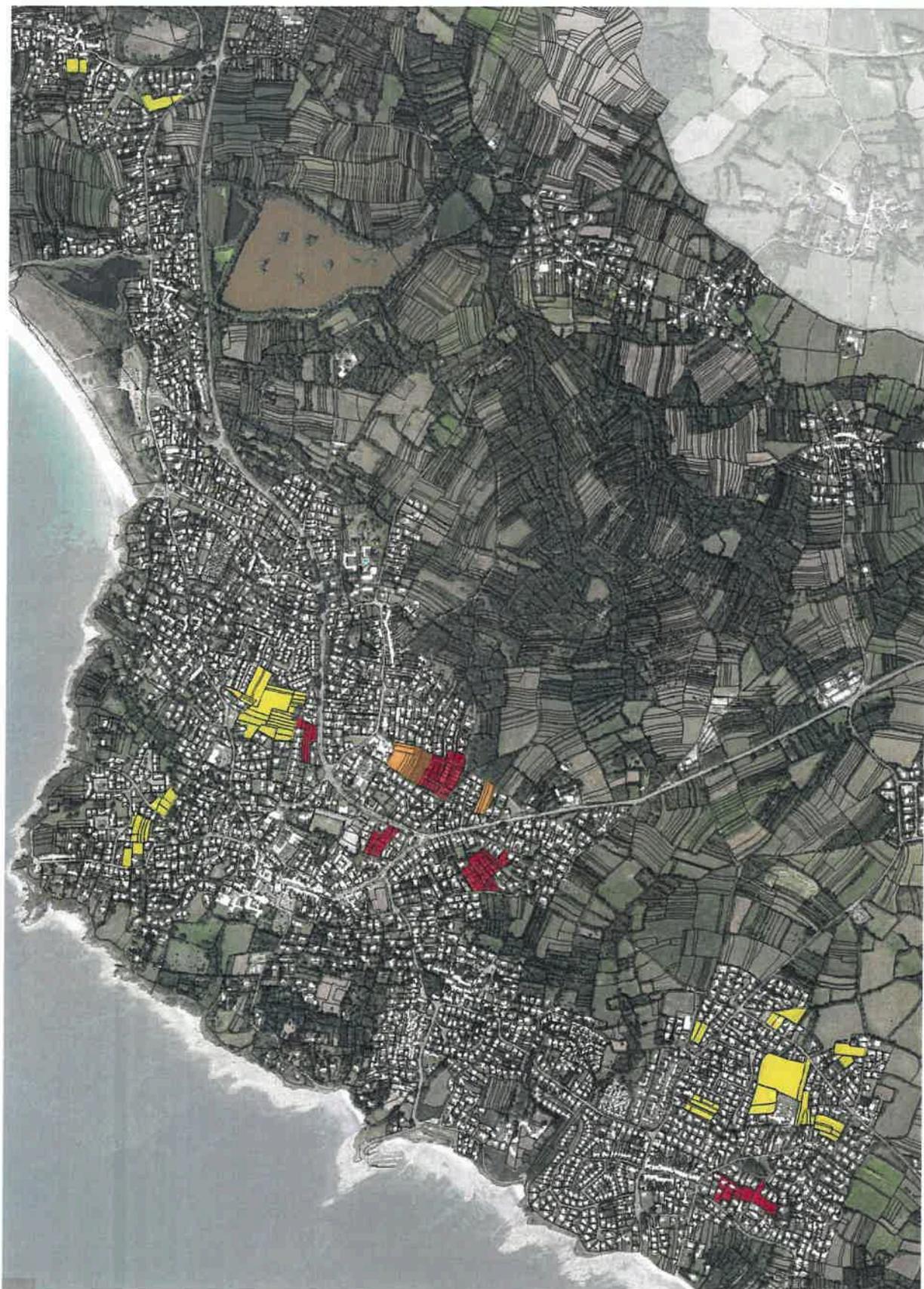
- Le porteur de projet bénéficie de la maîtrise foncière ;
- La procédure de modification du PLU va permettre d'ajuster les dispositions des OAP sur ce secteur et d'assurer les conditions d'intégration urbaine, architecturale, paysagère et environnementale du projet ;
- Le secteur est desservi par les réseaux divers, en capacité de répondre aux besoins du projet.
- 

L'autorisation d'urbanisme permettant les travaux d'aménagement pourrait être délivrée dès l'approbation de la modification du PLU permettant l'ouverture à l'urbanisation de la zone.

*Sur l'illustration suivante, les zones 1AU sont en rouge, 2AU en orange et 3AU en jaune. Les zones à urbaniser du PLU de Saint-Gildas-de-Rhuys présentent la particularité d'être de dimension plutôt modeste et quasiment toutes situées en densification de l'enveloppe urbaine existante.*

*Les zones AU destinées à l'habitat se décomposent de la manière suivante :*

- *1AU : urbanisables tout de suite*
- *2AU : urbanisables à moyen terme, sous réserve de procéder à une modification du PLU*
- *3AU : urbanisables à long terme, sous réserve de procéder à une révision du PLU*



*Localisation des zones AU selon leur type*

***Franck Massot** demande si la commune s'est renseignée pour savoir si ce projet n'est pas de nature à générer des nuisances.*

***Monsieur le Maire** précise que le Village Vacances de la Pierre Bleue est, à sa connaissance, le premier de Bretagne à avoir obtenu le label « Tout handicap ». Il rappelle que des engagements à respecter la tranquillité des lieux ont été présentés par le centre de vacances à l'occasion de la visite du site organisée le 13 mars dernier avec les élus du conseil municipal.*

***Armel Mauffret**, présent à cette occasion, confirme que le projet de règlement intérieur prévoit l'arrêt de toutes les activités et animations à partir de 22 h 00. Le centre de vacances s'est engagé sur un cahier des charges précis.*

***Frédéric Pinel** ajoute que le centre a une vocation d'accueil de séjours familiaux. L'intérêt de la démarche est d'ouvrir le centre aux séminaires d'entreprises qui sont à la recherche de sites pour les accueillir. Il précise que le projet est de qualité et a été travaillé avec un architecte paysagiste.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve, au regard des éléments de justification présentés, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU dite de la Gare en centre-bourg, telle que proposée précédemment ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision

## 2. OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AU<sub>i</sub> DE KEROMAN, EN ENTREE DE BOURG

La commune mène un projet global d'aménagement de l'entrée Est du bourg, qui impacte à la marge la zone 2AU<sub>i</sub> de Keroman.

Ce projet comprend à la fois des travaux de réaménagement de la voirie (RD198 / Route de Sarzeau) et l'aménagement de la zone 1AU située dans ce secteur au PLU en vigueur.

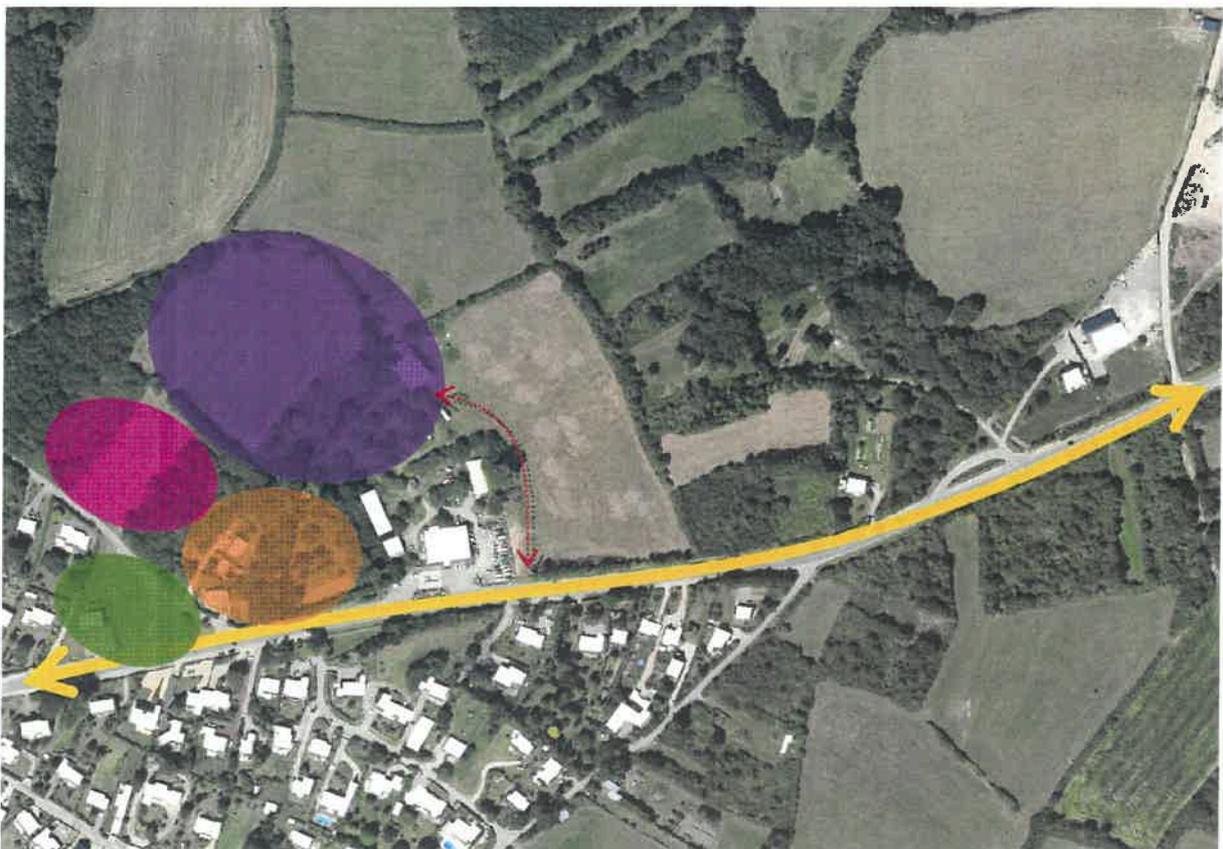
Il est envisagé, dans le cadre de la modification du PLU qui va être engagée, de revoir les conditions d'aménagement de cette zone.

En effet, les temporalités d'action des différents porteurs de projets (la commune, l'agglomération et des privés) dans ce secteur ne sont pas compatibles et l'obligation d'aménagement d'ensemble, fixée par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU, bloque toute sortie d'opération à court terme. Il est donc prévu de revoir la vocation des secteurs et de donner la possibilité de les aménager de manière indépendante.

Ainsi, une partie de la zone sera dédiée à la réalisation d'équipements publics (notamment pour la gestion des stationnements en saison), une partie sera dédiée à la réalisation d'une opération à vocation d'habitat et une partie de la zone sera réservée à la réalisation d'une zone d'activités économiques.

Le projet comprend donc à la fois (se référer au schéma d'organisation ci-après) :

- La requalification des voiries et leur traitement paysager (flèche jaune) ;
- La création de stationnements publics permanents et temporaires et d'un pôle multimodal (en saison estivale – figuré rose) ;
- La création d'un secteur d'habitat (figuré orange) ;
- La réalisation d'une zone d'activités économiques (ZAE), sous compétence de l'agglomération pour l'accueil d'entreprises (figuré violet).



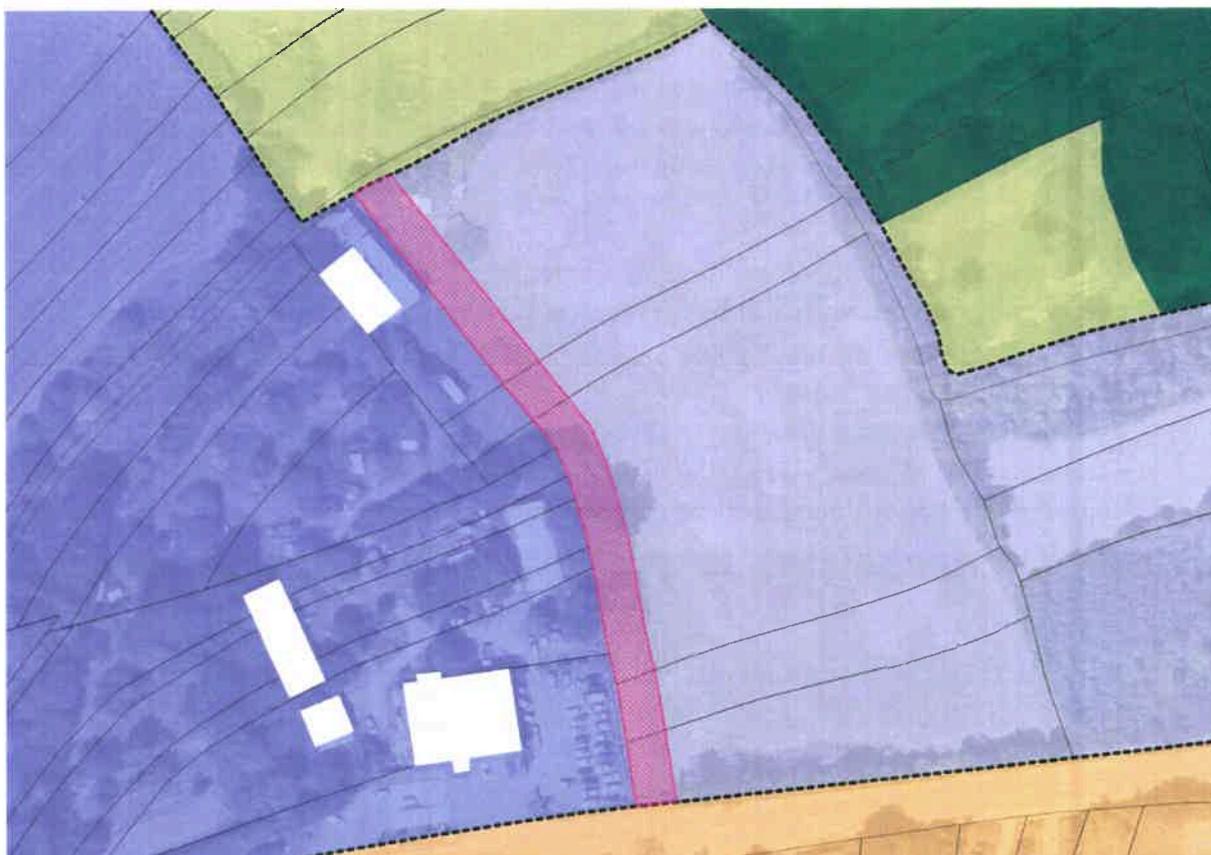
*Schéma d'organisation du projet d'aménagement de l'entrée de bourg Est*

L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi n'a pas pour objet l'aménagement de ce secteur à des fins économiques mais uniquement la réalisation de la voirie principale d'accès à la future zone d'activités économiques (flèche rouge sur le schéma d'organisation ci-dessus).

Cette voirie, qui longe par l'Est le garage existant et sera connectée de manière sécurisée à la RD198 par les travaux de requalification de la voie, constituera l'accès principal à la future ZAE.

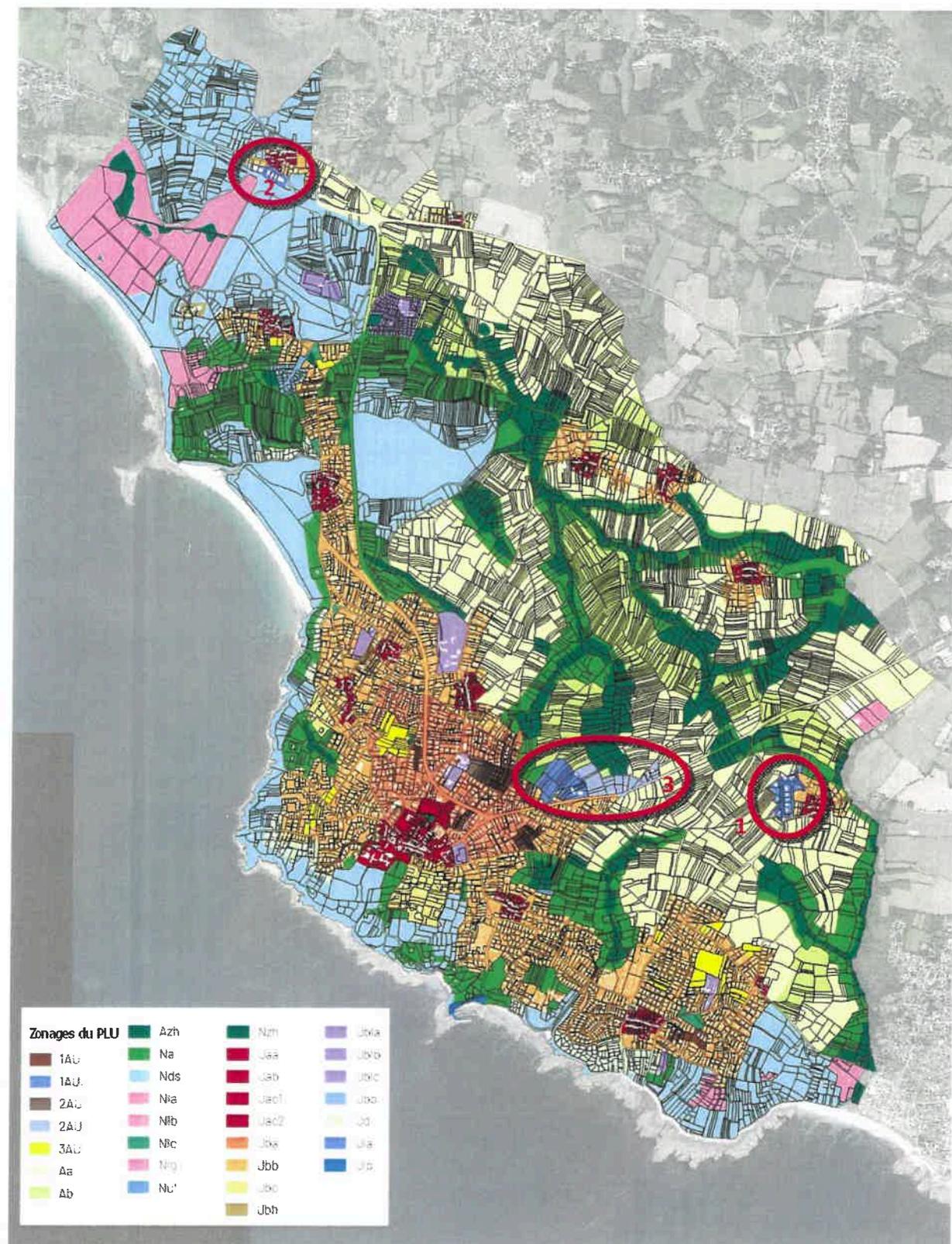
Un emplacement réservé d'une largeur de 10m va d'ailleurs être instauré par le biais de la modification du PLU pour garantir la maîtrise foncière permettant les travaux et assurer la faisabilité opérationnelle de l'ensemble du projet de ZAE.

Un accès par l'Ouest et le futur secteur dédié aux équipements publics sera possible mais ne doit être qu'un accès secondaire à la ZAE, pour éviter de saturer les voies dans ce secteur, qui sont de taille réduite et ont plutôt vocation à desservir des constructions à usage d'habitation.



*Localisation de la bande de 10m concernée par l'ouverture à l'urbanisation (hachures roses)*

Parce que cette zone est le seul secteur de la commune sur lequel une ZAE peut être développée et parce que la réalisation de la voie d'accès par l'Ouest est un des critères majeurs de faisabilité opérationnelle de ce projet, il apparaît évident que l'intérêt de l'ouverture à l'urbanisation d'une bande de 10m de large répond aux exigences de l'article L153-38 du code de l'urbanisme.



*Illustration des zonages du PLU en vigueur : la zone 1AUi est le seul secteur en capacité d'accueillir une ZAE sur le territoire.*

Seuls les zonages Uia, 1AUi et 2AUi sont dédiés à l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles dont le fonctionnement peut être incompatible avec le voisinage des zones d'habitat. La zone Uia qui correspond à la ZAE de Kersaux (1) et la zone Uia du Net (2) sont complètes. Il n'y a plus de foncier disponible pour l'accueil de nouvelles entreprises. Seules les zones 1AUi et 2AUi (3) en entrée Est du bourg permettent ce type de projet.

*Monsieur le Maire rappelle les objectifs de l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur. La zone 1AU<sub>i</sub> actuelle au Plan local d'urbanisme fait apparaître 3 propriétaires : la Commune, Golfe du Morbihan Vannes agglomération et le garage automobiles. La démarche consiste à faire en sorte que chaque propriétaire puisse réaliser son(s) projet(s) sans bloquer les autres propriétaires dans leur aménagement susceptible d'intervenir suivant un rythme différent.*

*Claude Colombier demande si le fait d'approuver l'ouverture à l'urbanisation de ces deux secteurs va générer automatiquement celle des autres secteurs de la commune classés en 2AU.*

*Monsieur le Maire répond que cette disposition se limite aux 2 zones 2AU ci-dessus décrites.*

*Franck Massot demande pourquoi la bande de terrain située à l'Est de la zone 1AU<sub>i</sub> n'est pas plus importante.*

*Monsieur le Maire rappelle que le projet a été conduit en concertation avec GMVa. Tant que la 1<sup>ère</sup> zone n'aura pas été réalisée, la 2<sup>nde</sup> ne pourra faire l'objet d'une autorisation.*

*Franck Massot s'étonne qu'il n'y ait plus de possibilité d'extension de la ZA de Kersaux.*

*Monsieur le Maire, tout en rappelant que la compétence économique relève de GMVa, affirme que cette éventualité est impossible au regard des derniers textes réglementaires en vigueur.*

Le Conseil municipal, par 17 voix Pour (Franck Massot et Chrystelle Le Luel-Palmier ne prennent pas part au vote) :

- Approuve, au regard des éléments de justification présentés, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU<sub>i</sub> de Keroman en entrée de bourg, telle que proposée précédemment ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

#### **4- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES 2020**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes (camping, port, aménagement centre-bourg, Maison de l'Enfance, lotissement communal), retraçant les réalisations budgétaires de l'exercice 2020.

Les comptes administratifs, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée par chapitre et par article en Commission des Finances le 29 mars 2021 et en réunion de conseil informelle le 1<sup>er</sup> avril 2021, sont rappelés dans les projets de budget 2021.

L'examen du compte administratif fait ressortir un niveau de dépenses de fonctionnement contenu par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui confirme la bonne adéquation entre les dépenses prévisionnelles et les réalisations.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ensemble des comptes administratifs qui lui est présenté par Jocelyne Teurnier-Leclerc, Adjointe aux Finances :

- Budget annexe Port : 18 voix Pour
- Budget annexe Camping : 18 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 18 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 18 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 18 voix Pour
- Budget Commune : 18 voix Pour

#### **5- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Parallèlement, le Conseil municipal est amené à approuver le compte de gestion 2020 dressé par le Comptable du Trésor et pour lequel les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

- Budget annexe Port : 18 voix Pour
- Budget annexe Camping : 18 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 18 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 18 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 18 voix Pour
- Budget Commune : 18 voix Pour

#### **6- AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2020**

Considérant les instructions comptables M14 et M4 prévoyant que l'affectation concerne le résultat cumulé de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat comptable de l'exercice (solde de la section de fonctionnement), majoré (ou diminué) de l'excédent antérieur reporté, ou du déficit antérieur reporté, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement, pour chaque budget, de la manière suivante :

## AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2020

### Commune

#### Résultat de l'exercice 2020 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2020	2 718 710.23 €	Dépenses exercice 2020	2 548 968.18 €
Recettes exercice 2020	1 891 175.92 €	Recettes exercice 2020	3 249 554.98 €
Solde exercice 2020	<b>-827 534.31</b>	Solde exercice 2020	<b>700 586.80 €</b>
Excédent antérieur reporté	1 629 432.81 €	Excédent antérieur reporté	0 €
Total excédent cumulé	<b>801</b> <b>898.50 €</b>	Total excédent cumulé	<b>700 586.80 €</b>
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	226 482.01 €	Viré Section Fonctionnement	0 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	<b>700 586.80 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>575</b> <b>416.49 €</b>		

### Camping municipal

#### Résultat de l'exercice 2020 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2020	40 779.18 €	Dépenses exercice 2020	177 114.42 €
Recettes exercice 2020	0 €	Recettes exercice 2020	183 110.12 €
Solde exercice 2020	<b>-40 779.18 €</b>	Solde exercice 2020	<b>5 995.70 €</b>
Excédent antérieur reporté	32 837.03 €	Excédent antérieur reporté	108 494.79 €
Total déficit cumulé	<b>-7 942.15 €</b>	Total excédent cumulé	<b>114 490.49 €</b>
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	10 317.00 €	Viré Section Fonctionnement	<b>39 490.49 €</b>
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	<b>75 000.00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>18 259.15 €</b>		

**Port aux Moines**  
**Résultat de l'exercice 2020 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2020	17 691.88 €	Dépenses exercice 2020	36 042.25 €
Recettes exercice 2020	45 656.00 €	Recettes exercice 2020	46 576.05 €
Solde exercice 2020	<b>27 964.12 €</b>	Solde exercice 2020	<b>10 533.80 €</b>
Excédent antérieur reporté	30 343.44 €	Excédent antérieur reporté	9 108.82 €
Total excédent cumulé	<b>58 307.56 €</b>	Total excédent cumulé	<b>19 642.62 €</b>
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	6 450.00 €	Viré Section Fonctionnement	<b>19 642.62 €</b>
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	0 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>51 857.56 €</b>		

**Aménagement centre-bourg**  
**Résultat de l'exercice 2020 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2020	0 €	Dépenses exercice 2020	826 285.39 €
Recettes exercice 2020	824 000.00 €	Recettes exercice 2020	0 €
Solde exercice 2020	<b>824 000.00 €</b>	Solde exercice 2020	<b>-826 285.39 €</b>
Résultat d'investissement reporté	0 €	Excédents de fonctionnement reportés	689 990.66 €
Solde excédent cumulé	<b>824 000.00 €</b>	Solde excédent cumulé	<b>-136 294.73 €</b>
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	<b>-136 294.73 €</b>
		Viré Section Investissement	0 €

**Maison de l'Enfance**  
**Résultat de l'exercice 2020 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2020	54 351.20 €	Dépenses exercice 2020	356 746.82 €
Recettes exercice 2020	0 €	Recettes exercice 2020	359 746.32 €
Solde exercice 2020	-54 351.20 €	Solde exercice 2020	2 999.50 €
Déficit antérieur reporté	-39 909.66 €	Excédent antérieur reporté	0.50 €
Solde déficit cumulé	-94 260.86 €	Total excédent cumulé	3 000.00 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	4 139.00 €	Viré Section Fonctionnement	3 000.00 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	0 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>98 399.86 €</b>		

**Lotissement communal**  
**Résultat de l'exercice 2020 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2020	0 €	Dépenses exercice 2020	47 698.32 €
Recettes exercice 2020	0 €	Recettes exercice 2020	592 565.02 €
Solde exercice 2020	0 €	Solde exercice 2020	544 866.70 €
Résultat d'investissement reporté	-369 390.34 €	Excédents de fonctionnement reportés	1 062.00 €
Solde déficit cumulé	-369 390.34 €	Solde excédent cumulé	545 928.70 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	545 928.70 €
		Viré Section Investissement	0 €

Ces propositions d'affectation de résultats ont été présentées en Commission des finances le 29 mars 2021 et en réunion de conseil informelle le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour l'ensemble des budgets de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus pour l'ensemble des budgets.

**7- VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Le tableau synthétique suivant retrace les demandes de subventions présentées par les différentes associations au titre de l'exercice 2021 et les propositions de subventions formulées par les commissions Vie associative et Finances, ainsi que le Bureau municipal.

ASSOCIATIONS	Subvention 2020	Subvention 2021 demandée	Subvention 2021 proposée
ACCA (Société de chasse)	800 €	1 000 €	800 €
AFM TELETHON		Pas précisé	1 500 €
Amicale de Bridge	0 €	350 €	200 €
Amicale Sportive d'Arzon-Les Archers d'Arzon	0 €	500 €	80 €
Association des familles des malades de Kerblay	70 €	70 €	70 €
Association Fédérée des donneurs de sang bénévoles	150 €	150 €	150 €
Association Les Camélias	80 €	80 €	80 €
Association sportive des Golfeurs de Rhuys	600 €	700 €	600 €
Association Subaquatique de Rhuys	200 €	400 €	200 €
Aux journées créatives	300 €	400 €	300 €
Aviron Club Rhuys Hoedic	200 €	500 €	200 €
Bagad de Rhuys	200 €	400 €	200 €
Bicyrhuys	400 €	400 €	400 €
Brezhoneg e Rewis	100 €	100 €	100 €
Cercle généalogique de Rhuys	200 €	400 €	400 €
CFA Bâtiment (1 apprenti en 2020 x 50 €)	150 €	50 €	50 €
Club Amical Philatélique de Rhuys	200 €	200 €	200 €
Club Astronomie de Rhuys	200 €	200 €	200 €
Club Vermeil	700 €	700 €	500 €
CMA Morbihan (2 apprentis en 2019 x 50 €)	100 €		50 €/apprenti
Courir à Saint Gildas	250 €	500 €	250 €
FNACA	350 €	350 €	350 €
La Ligue Contre le Cancer		Pas précisé	750 €
La Maison Forte et le Patrimoine de Rhuys	300 €	300 €	300 €
La Souris de Rhuys	500 €	500 €	500 €
Le Rond de Saint-Gildas	500 €	600 €	500 €
Les Amis de l'Abbatiale	4 000 €	2 500 €	2 500 €
Les Amis d'Yvon Mauffret	600 €	600 €	600 €
Les Ateliers créatifs	600 €	600 €	600 €

<b>Les Bourlingueurs de Rhuys</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Les Filets Verts</b>	<b>600 €</b>	<b>700 €</b>	<b>600 €</b>
<b>Les Poly'sons de Rhuys</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Les Vieilles Voiles de Rhuys</b>	<b>300 €</b>	<b>600 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Les Z'ArTmateurs</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Nordic de Rhuys</b>	<b>200 €</b>	<b>500 €</b>	<b>200 €</b>
<b>Œuvre Pupilles des Pompiers</b>	<b>400 €</b>	<b>Non précisé</b>	<b>400 €</b>
<b>Rhuys 56 Ambiance Irlandaise</b>	<b>0 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Sarzeau Football Club</b>	<b>0 €</b>	<b>800 €</b>	<b>640 €</b>
<b>SNSM</b>	<b>600 €</b>	<b>Non précisé</b>	<b>600 €</b>
<b>SPA de Vannes</b>	<b>200 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>200 €</b>
<b>Tennis Club de Saint-Gildas</b>	<b>400 €</b>	<b>500 €</b>	<b>400 €</b>
<b>TOTAL (Hors CMA)</b>	<b>24 150 €</b>	<b>20 800 €</b>	<b>18 920 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter l'attribution des subventions telle qu'elle est présentée ci-dessus.

#### **8- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'EXERCICE 2021**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	9,00 %	9,00 %
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	14,02 %	14,02 %
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	15.26 %	
<b>Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental</b>		<b>29,28 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	49,87 %	<b>49,87 %</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 29,28 %
- Fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 49,87 %

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte – 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le produit fiscal attendu permet de conserver des marges de manœuvre et des capacités de financement afin de maintenir un niveau de dépenses d'investissement soutenu s'élevant à plus de 3,6 millions d'euros aux chapitres 21, 23 et 27 tous budgets confondus 2021 (travaux de construction, voirie et réseaux, environnement, acquisition de terrains et de matériels + chapitres 60 des budgets Lotissement et Centre-bourg).

En vertu de la notification des bases d'imposition prévisionnelles transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques au titre de l'année 2021, le produit fiscal attendu se décompose de la façon suivante :

## ETAT DES NOTIFICATIONS DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

### I- RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2021

TAXES	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2		Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3xcol.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3xcol.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
		Taux communal 14.02%	Taux départemental 15.26%					
Taxe foncière (bâti)	7 340 091		29.28	7 281 000	2 151 877	29.28	2 151 877	95.43
Taxe foncière (non bâti)	89 602		49.87	94 600	47 177	49.87	47 177	121.92
				<b>TOTAUX</b>	<b>2 179 054</b>		<b>2 179 054</b>	

Taxes	Taux de référence de 2021 8	Coefficient de variation proportionnelle 9	Coefficient de variation proportionnelle 10
Taxe foncière (bâti)	29.28		
Taxe foncière (non bâti)	49.87		
		Produit total souhaité 2 179 054	= 1,0
		2 179 054	

### III- TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

2 179 054 €	801 191 €	3 988 €	-744 795 €	=	2 238 898 €
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	Taxe d'habitation	Allocations compensatrices et DCRTP	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe	

### ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental		Taux plafonds 2021		Taux 2020 des EPCI		Taux de CFE perçus en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 12	départemental 13	14	15	16	17	
Taxe foncière (bâti)	56.88	38.17	95.43	>>>	95.43	>>>	
Taxe foncière (non bâti)	49.79	49.44	124.48	2.5600	121.92	>>>	
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	23.73

**9- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES : PORT, CAMPING, AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG, MAISON DE L'ENFANCE, LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le projet de budget 2021 a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil municipal en réunion informelle le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Il est soumis au vote du Conseil municipal. Le total par section s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante, toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) et en prenant en compte les reports de crédits d'investissements de l'exercice 2020 :

	<b>Commune</b>	<b>Camping</b>	<b>Port</b>	<b>Aménagement centre-bourg</b>	<b>Lotissement communal</b>	<b>Maison de l'Enfance</b>
<b>Section Fonct.</b>	2 999 260,50 €	188 490,49 €	61 664,50 €	278 749,29 €	Dépense : 434 870,34 € Recette : 1 388 301,99 €	531 100,00 €
<b>Section Invest.</b>	3 833 687,72 €	75 000,00 €	68 963,56 €	824 000,00 €	461 913,63 €	155 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 832 948,22 €</b>	<b>263 490,49 €</b>	<b>130 628,06 €</b>	<b>1 102 749,29 €</b>		<b>686 500,00 €</b>

Le compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021 des budgets Commune et annexes sont rappelés dans les tableaux ci-après, suivant une présentation par chapitre, récapitulant les documents budgétaires remis en Commission des Finances le 29 mars 2021 et en réunion informelle le 1<sup>er</sup> avril 2021.

S'agissant du budget principal, l'augmentation du niveau des dépenses totales de fonctionnement est contenue à 1% en dépit des nouvelles charges liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19 (près de 65 000 € en 2020) et de la diminution constante des dotations de l'Etat.

L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 permet d'alimenter la section d'investissement en 2021 à hauteur de 700 586,80 €, et vient s'ajouter au virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 262 433 € pour financer les travaux d'investissement.

## Budget Commune

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021
			Budget	CA 2020	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	819 202,06 €	779 298,82 €	877 700,00 €
	012	Charges de personnel	958 000,00 €	942 822,71 €	979 500,00 €
	014	Atténuations de produits	500,00 €	218,00 €	55 620,00 €
	022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	274 900,00 €		262 433,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 002,94 €	141 635,14 €	6 002,94 €
	65	Autres charges de gestion courante	711 300,00 €	510 783,31 €	762 204,56 €
	66	Charges financières	23 150,00 €	23 060,20 €	21 800,00 €
	67	Charges exceptionnelles	154 000,00 €	151 150,00 €	2 000,00 €
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 967 055,00 €</b>	<b>2 548 968,18 €</b>	<b>2 999 260,50 €</b>
<b>Recettes</b>	013	Atténuations de charges	5 000,00 €	16 798,95 €	10 500,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 955,00 €	31 777,20 €	2 955,00 €
	70	Produits des services et du domaine	124 600,00 €	118 233,35 €	133 000,00 €
	73	Impôts et taxes	2 295 500,00 €	2 435 416,58 €	2 368 500,94 €
	74	Dotations, subventions et participations	313 500,00 €	310 584,00 €	280 300,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	60 500,00 €	65 740,70 €	203 904,56 €
	76	Produits financiers	0,00 €	4,59 €	
	77	Produits exceptionnels	165 000,00 €	270 999,61 €	100,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 967 055,00 €</b>	<b>3 249 554,98 €</b>	<b>2 999 260,50 €</b>

## Section d'investissement

Dépenses	Chap	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021		
			Budget	CA 2020	Budget primitif		
					Report 2020	Crédits nouveaux	Total 2021
	020	Dépenses imprévues	30 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 955,00 €	31 777,20 €		2 955,00 €	2 955,00 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €	0,00 €			
	16	Emprunts et dettes	42 000,00 €	40 500,00 €		42 000,00 €	42 000,00 €
	20	Immo. Incorporelles	12 000,00 €	138,00 €	9 862,00 €	11 000,00 €	20 862,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	253 500,00 €	1 368,00 €		250 000,00 €	250 000,00 €
	21	Immo. corporelles	450 377,56 €	308 288,38 €	50 845,42 €	361 000,00 €	411 845,42 €
	23	Immo. en cours	3 416 070,23 €	2 336 638,65 €	165 774,59 €	2 833 107,42 €	2 998 882,01 €
	27	Autres immo. financ.	0,00 €	0,00 €		77 143,29 €	77 143,29 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 209 902,79 €</b>	<b>2 718 710,23 €</b>	<b>226 482,01 €</b>	<b>3 607 205,71 €</b>	<b>3 833 687 72 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	1 629 432,81 €	1 629 432,81 €		801 898,50 €	801 898,50 €
	021	Virement sect Fonct.	274 900,00 €			262 433,00 €	262 433,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 002,94 €	141 635,14 €		6 002,94 €	6 002,94 €
	041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €			
	10	Dotations & fds divers	1 268 522,04 €	1 244 011,41 €		1 270 586,80 €	1 270 586,80 €
	13	Subv. invest.	928 545,00 €	505 287,17 €		557 015,77 €	557 015,77 €
	16	Emprunts et dettes	500,00 €	0,00 €		390 500,00 €	390 500,00 €
	21	Terrains nus	102 000,00 €	242,20 €			
	27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		545 250,71 €	545 250,71 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 209 902,79 €</b>	<b>3 520 608,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 833 687,72 €</b>	<b>3 833 687,72 €</b>

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement** intégrées dans le budget principal pour l'exercice 2021 s'élèvent à un montant conséquent pour la commune totalisé à 3 833 687,72 €, comprenant notamment les opérations suivantes :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Démarrage des travaux d'extension et de rénovation de la mairie :      | 341 209,08 € |
| • Effacement des réseaux aériens :                                       | 250 000,00 € |
| • Démarrage de l'aménagement de l'entrée de bourg :                      | 579 800,00 € |
| • Achèvement des travaux d'aménagement de la zone Le Bot (2021 + 2022) : | 545 250,71 € |
| • Aménagement des réseaux d'eaux pluviales :                             | 151 200,00 € |
| • Programme de voirie annuel :   | 157 992,00 € |

Le programme détaillé des principaux crédits inscrits au chapitre 23 « Travaux de construction, voirie, réseaux, environnement » apparaît dans le tableau ci-après :

DETAIL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Chapitre 23)

	Budget 2020	Réalisé 2020	% Réalisation	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	Total budget 2021
<b>23- Immobilisations en cours</b>	<b>3 416 070.23 €</b>	<b>2 336 638.65 €</b>	<b>68.40%</b>	<b>165 774.59 €</b>	<b>2 833 107.42 €</b>	<b>2 998 882.01 €</b>
<b>2313- Constructions</b>	<b>451 372.04 €</b>	<b>350 683.49 €</b>	<b>77.69%</b>	<b>46 391.89 €</b>	<b>413 000.00 €</b>	<b>459 391.89 €</b>
00021- Aménagement Mairie	50 000.00 €	8 790.92 €	17.58%	41 209.08 €	300 000.00 €	341 209.08 €
00028- Aménagement Port aux Moines	5 000.00 €	1 017.19 €	20.34%	3 982.81 €	2 000.00 €	5 982.81 €
00041- Théâtre de verdure-jardins de Kéruzen	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €
00047- Mise en accessibilité ERP	15 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00048- Réhabilitation salle Kercaradec	285 972.04 €	335 898.02 €	117.46%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
00058- Installation agricole route Goahieu	10 000.00 €	4 977.36 €	49.77%	1 200.00 €	0.00 €	1 200.00 €
96030- Travaux Divers	15 400.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €
00064- Bâiment Le Net	40 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
98002- Abbatale	30 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Non affecté					15 000.00 €	15 000.00 €
<b>2315- Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>2 964 698.19 €</b>	<b>1 985 955.16 €</b>	<b>66.99%</b>	<b>119 382.70 €</b>	<b>2 170 107.42 €</b>	<b>2 289 490.12 €</b>
00017- Restauration des Dunes	30 000.00 €	11 340.00 €	37.80%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
00022- Effacement des Réseaux	488 117.41 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	250 000.00 €	250 000.00 €
00023- Aménagement Espaces Verts	40 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
00036- Extension éclairage public	22 416.91 €	2 416.91 €	10.78%	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
00037- Aire de jeux	38 051.02 €	20 890.20 €	54.90%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
00042- Signalisation Verticale et Horiz	15 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
00044- Extension du cimetière	30 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
00045- PAVE	60 000.00 €	1 194.00 €	1.99%	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
00046- Réhabilitation de chemins	30 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	37 000.00 €	67 000.00 €
00048- Réhabilitation salle Kercaradec	0.00 €	6 125.78 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00050- Jardins de l'Abbaye	110 000.00 €	88 684.10 €	80.62%	6 600.00 €	10 000.00 €	16 600.00 €
00052- Sanitaires plages	10 000.00 €	11 055.68 €	110.56%	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
00054- Aménagement liaisons douces Roh Vras	98 307.47 €	113 090.16 €	115.04%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00055- Aménagement Entrée de Bourg	65 366.47 €	11 862.61 €	18.15%	19 800.00 €	560 000.00 €	579 800.00 €
00056- Diagnostic raccordements réseaux	0.00 €	578 120.82 €	99.62%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00057- Aménagement carrefour RD 198	580 302.03 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00058- Installation agricole route Goahieu	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00060- Aménagement Kersaux	152 000.00 €	148 519.53 €	97.71%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00061- Etier Kerport	10 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00062- Parking relais	30 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
00063- Aménagement liaisons douces	30 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €
00065- terrain Multisports					60 000.00 €	60 000.00 €
00066- Aménagement zone Le Bot					545 250.71 €	545 250.71 €
00591- Aménagement partiel de la route de Kercaradec	570 341.00 €	680 247.81 €	119.27%	0.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €
00592- Aménagement partiel de la route de la Baie d'Ab	206 789.00 €	172 798.30 €	83.56%	33 990.70 €	60 000.00 €	93 990.70 €
96030- Travaux divers	11 950.00 €	3 094.19 €	25.89%	4 800.00 €	4 000.00 €	8 800.00 €
96032- Aménagement Réseaux Eau Pl	160 000.00 €	64 925.46 €	40.58%	16 200.00 €	135 000.00 €	151 200.00 €
98001- Programme de Voirie Annuel	186 056.88 €	70 915.19 €	38.11%	7 992.00 €	150 000.00 €	157 992.00 €
Non affecté	40 000.00 €	674.42 €	1.69%	0.00 €	23 856.71 €	23 856.71 €
<b>2318- Avances et acomptes versés sur commandes immo corporelles</b>					<b>250 000.00 €</b>	<b>250 000.00 €</b>

## Budget Camping

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021
			Budget	CA 2020	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	54 000,82 €	34 758,80 €	55 700,49 €
	012	Charges de personnel	81 000,00 €	64 223,34 €	81 650,00 €
	014	Atténuations de produits	8 000,00 €	5 257,55 €	8 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	29 442,97 €		
	65	Autres charges de gestion courante	72 451,00 €	71 451,61 €	41 540,00 €
	66	Charges financières	1 500,00 €	1 238,12 €	900,00 €
	67	Charges exceptionnelles	600,00 €	185,00 €	700,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>246 994,79 €</b>	<b>177 114,42 €</b>	<b>188 490,49 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté	108 494,79 €	108 494,79 €	39 490,49 €
	70	Produits des services et du domaine	135 000,00 €	177 851,99 €	145 000,00 €
	73	Impôts et taxes	3 500,00 €	5 257,55 €	4 000,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,58 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>246 994,79 €</b>	<b>291 604,91 €</b>	<b>188 490,49 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021		
			Budget	CA 2020	Budget primitif		
					Report 2020	Crédits nouveaux	Total 2021
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €		7 942,15 €	7 942,15 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	16 700,00 €	16 666,68 €		16 700,00 €	16 700,00 €
	21	Immo. corporelles	4 000,00 €	0,00 €	2 850,00 €	8 000,00 €	10 850,00 €
	23	Immo. en cours	41 580,00 €	24 112,50 €	7 467,00 €	32 040,85 €	39 507,85 €
		<b>TOTAL</b>	<b>62 280,00 €</b>	<b>40 779,18 €</b>	<b>10 317,00 €</b>	<b>64 683,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	32 837,03 €	32 837,03 €			
	021	Virement sect Fonct.	29 442,97 €				
	10	Dotations & fds divers	0.00 €	0.00 €		75 000,00 €	75 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>62 280,00 €</b>	<b>32 837,03 €</b>		<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>

## Budget Port aux Moines

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021
			Budget	CA 2020	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	18 125,00 €	8 841,17 €	25 858,50 €
	012	Charges de personnel	19 500,00 €	16 543,25 €	19 000,00 €
	022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	3 800,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	0.00 €		
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	10 656,00 €	10 656,00 €	10 656,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	1,83 €	50,00 €
	67	Charges exceptionnelles	2 802,82 €	0.00 €	2 200,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>51 133,82 €</b>	<b>36 042,25 €</b>	<b>61 664,50 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat d'exploitation reporté	9 108,82 €	9 108,82 €	19 642,62 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 025,00 €	2 021,88 €	2 021,88 €
	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	40 000,00 €	44 554,17 €	40 000,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>51 133,82 €</b>	<b>55 684,87 €</b>	<b>61 664,50 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021		
			Budget	CA 2020	Budget primitif		
					Report 2020	Crédits nouveaux	Total 2021
	020	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €		4 500,00 €	4 500,00 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 025,00 €	2 021,88 €		2 021,88 €	2 021,88 €
	21	Immo corporelles	6 000,00 €	0.00 €		6 000,00 €	6 000,00 €
	23	Immo. en cours	53 431,00 €	15 670,00 €	6 450,00 €	49 991,68 €	56 441,68 €
		<b>TOTAL</b>	<b>61 456,00 €</b>	<b>17 691,88 €</b>	<b>6 450,00 €</b>	<b>62 513,56 €</b>	<b>68 963,56 €</b>

<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	30 343,44 €	30 343,44 €		58 307,56 €	58 307,56 €
	021	Virement Sect. Exploit	0.00 €	0.00 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	10 656,00 €	10 656,00 €		10 656,00 €	10 656,00 €
	10	Dotations & fds divers	0.00 €	0.00 €			
	13	Subventions d'investissement	35 000,00 €	35 000,00 €			
		<b>TOTAL</b>	<b>75 999,44 €</b>	<b>75 999,44 €</b>		<b>68 963,56 €</b>	<b>68 963,56 €</b>

## Budget Aménagement centre-bourg

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021
			Budget	CA 2020	Budget primitif
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	136 294,73 €
	011	Charges à caractère général	19 950,00 €	2 285,00 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 198 131,68 €	824 000,00 €	
	65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	0,39 €	142 454,56 €
	67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 218 131,68 €</b>	<b>826 285,39 €</b>	<b>278 749,29 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat de fonct. Reporté	689 990,66 €	689 990,66 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	528 141,02 €	0.00 €	278 749,29 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 218 131,68 €</b>	<b>689 990,66 €</b>	<b>278 749,29 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021		
			Budget	CA 2020	Budget primitif		
					Report 2020	Crédits nouveaux	Total 2021
	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0.00 €	0.00 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	528 141,02 €	0.00 €		278 749,29 €	278 749,29 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €		545 250,71 €	545 250,71 €
		<b>TOTAL</b>	<b>528 141,02 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>824 000,00 €</b>	<b>824 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0,00 €	0,00 €		824 000,00 €	824 000,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 198 131,68 €	824 000,00 €			
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes	0.00 €	0.00 €			
		<b>TOTAL</b>	<b>1 198 131,68 €</b>	<b>824 000,00 €</b>		<b>824 000,00 €</b>	<b>824 000,00 €</b>

## Budget Maison de l'Enfance

### Section de fonctionnement

Dépenses	Cha P.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021
			Budget	CA 2020	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	57 550,00 €	49 835,30 €	62 300,00 €
	012	Charges de personnel	299 000,00 €	294 712,80 €	301 850,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	102 900,00 €	0.00 €	155 400,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	550,00 €	1,92 €	550,00 €
	66	Charges financières	12 500,00 €	12 196,80 €	11 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>472 500,00 €</b>	<b>356 746,82 €</b>	<b>531 100,00 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat de fonct. Reporté	0,50 €	0,50 €	3 000,00 €
	013	Atténuations de charges	3 300,00 €	300,25 €	3 300,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	
	70	Produits des services et du domaine	50 200,00 €	49 093,70 €	49 700,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	132 100,00 €	142 891,70 €	133 700,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	284 499,50 €	164 978,67 €	338 400,00 €
	77	Produits exceptionnels	2 400,00 €	2 482,00 €	3 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>472 500,00 €</b>	<b>359 746,82 €</b>	<b>531 100,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021		
			Budget	CA 2020	Report 2020	Crédits nouveaux	Total 2021
	001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	39 909,66 €	39 909,66 €		94 260,86 €	94 260,86 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes	51 500,00 €	51 500,00 €		51 500,00 €	51 500,00 €
	21	Immo. corporelles	4 500,00 €	0.00 €		4 500,00 €	4 500,00 €
	23	Immo. en cours	6 990,34 €	2 851,20 €	4 139,00 €	1 000,14 €	5 139,14 €
		<b>TOTAL</b>	<b>102 900,00 €</b>	<b>94 260,86 €</b>	<b>4 139,00 €</b>	<b>151 261,00 €</b>	<b>155 400,00 €</b>

<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0.00 €	0.00 €			
	021	Virement à la section de fonctionnement	102 900,00 €	0.00 €		155 400,00 €	155 400,00 €
	10	Dotations & fds divers	0.00 €	0.00 €			
	13	Subv. invest.	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €			
		<b>TOTAL</b>	<b>102 900,00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>155 400,00 €</b>	<b>155 400,00 €</b>

## Budget Lotissement communal

### Section de fonctionnement

Dépenses	Cha P.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021
			Budget	CA 2020	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	49 950,00 €	47 697,42 €	50 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	383 708,34 €	0.00 €	384 770,34 €
	65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	0,90 €	100,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>433 708,34 €</b>	<b>47 698,32 €</b>	<b>434 870,34 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 062,00 €	1 062,00 €	545 928,70 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	14 318,00 €	0.00 €	92 523,29 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	418 328,34 €	592 565,02 €	749 850,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>433 708,34 €</b>	<b>593 627,02 €</b>	<b>1 388 301,99 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2020		Exercice 2021		
			Budget	CA 2020	Report 2020	Crédits nouveaux	Total 2021
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	369 390,34 €	369 390,34 €		369 390,34 €	369 390,34 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	14 318,00 €	0.00 €		92 523,29 €	92 523,29 €
		<b>TOTAL</b>	<b>383 708,34 €</b>	<b>369 390,34 €</b>		<b>461 913,63 €</b>	<b>461 913,63 €</b>
<b>Recettes</b>	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	383 708,34 €	0.00 €		384 770,34 €	384 770,34 €
	16	Emprunts et dettes	0.00 €	0.00 €		77 143,29 €	77 143,29 €
		<b>TOTAL</b>	<b>383 708,34 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>461 913,63 €</b>	<b>461 913,63 €</b>

Le Conseil municipal approuve le projet de budget dont le détail a été présenté le 1<sup>er</sup> avril 2021, sachant que le vote intervient au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget annexe Port : 19 voix Pour
- Budget annexe Camping : 19 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 19 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 19 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 19 voix Pour
- Budget Commune : 19 voix Pour

## **10- OPÉRATIONS COMPTABLES ENTRE BUDGETS**

Considérant le projet de budget primitif 2021, le Conseil municipal approuve les opérations comptables suivantes entre budgets :

- Participation du budget principal (article 657362) au budget du CCAS (article 7474), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **70 200 €**,
- Participation du budget principal (article 6521) au budget Maison de l'Enfance (article 7552), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **334 000 €**,
- Reversement d'une partie de l'excédent du fonctionnement du camping (article 6522) suivant un montant de **40 540 €** au budget principal (article 70872).
- Reversement de l'excédent d'investissement du budget Aménagement Centre-Bourg (article 168741) d'un montant de **545 250,71 €** au budget principal (article 276348).
- Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget Aménagement Centre-Bourg (article 6522) d'un montant de **142 404,56 €** au budget principal (article 7551).
- Avance remboursable du budget principal (article 276348) d'un montant de **77 143,29 €** au budget Lotissement en recettes (article 168741).

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

Néant

**L'ordre du jour étant clos, la séance s'achève à 20 h 30.**

**Le Secrétaire de séance**

**F. Pinel**



**Le Maire**

**A. Layec**